

Christine Raimond (CNRS, UMR PRODIG, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Aboubakar Moussa (ISS, Université de Maroua / MEADEN (Cameroun))

christine.raimond@cnrs.fr

aboubakmous@yahoo.fr

Dynamiques foncières et décentralisation dans le Nord Cameroun : le rôle des acteurs urbains dans la conception du Plan d'utilisation et de gestion de terre (PUGT) de la commune de Pitoa

Résumé :

L'un des objectifs de la MEADEN, institution para-publique de la Région du Nord au Cameroun, est d'appuyer les Communes dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation, notamment pour la conceptualisation du plan d'aménagement des terres et la définition des organes de régulation des conflits. Pour la commune « pilote » de Pitoa, il est possible reconstituer les différentes étapes de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre du projet Projet National de Développement Participatif et les négociations entre les acteurs qui ont abouti à l'affectation des terres actuelles. Le jeu d'acteurs entre les usagers révèle le rôle particulier joué par les entrepreneurs urbains dont l'influence extérieure a souvent, et lourdement, pesé dans le long processus de discussion des nouvelles règles d'accès aux ressources de la commune. Deux types d'acteurs peuvent être identifiés, qui utilisent des moyens différents pour sécuriser certains espaces par rapport à un type d'usage et/ou un type d'acteur : celui des investisseurs urbains dans l'agriculture (achat de terres pour la culture du sorgho repiqué en décrue ou pour l'irrigation de cultures maraichères ; constitution de grands troupeaux confiés à la garde de bergers dans les pâturages périphériques de la ville) et celui des intellectuels urbains originaires de la commune de Pitoa qui utilisent des arguments environnementaux pour préserver le patrimoine naturel de leur village vis-à-vis de la pression extérieure. Bien souvent, les réseaux mobilisés par ces deux types d'acteurs se recoupent et les moyens utilisés révèlent le fort décalage existant entre les pratiques foncières en milieu rural et le cadre légal de la loi foncière camerounaise. La nouvelle réglementation communale (décrets d'application de la loi de décentralisation de 2010) représente un potentiel d'évolution intermédiaire entre ces deux niveaux.

Mots clés : décentralisation, plan d'aménagement, Commune, règles d'accès aux ressources naturelles, Nord Cameroun